



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

#### REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06585

Numéro SIREN : 501 106 520

Nom ou dénomination : WEBEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2015 sous le numéro de dépôt 36764

*acte conforme à l'original*  
Cedric 81/06 16 JUIN 2015  
36764

Webedia  
Société anonyme au capital de 382.881 €  
Siège social : 3 avenue Hoche, 75008 Paris  
501 106 520 RCS Paris

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE  
EN DATE DU 30 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze,

Le trente juin, à dix-sept heures,

Les actionnaires de la société WEBEDIA se sont réunis en Assemblée Générale Annuelle Ordinaire au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière, Président du Conseil de Surveillance, préside la séance.

Madame Véronique Morali, Président du Directoire, est choisie comme Secrétaire.

Fimalac, Guillaume Multrier et Cedric Sire, actionnaires présents ayant le plus grand nombre d'actions sont désignés comme scrutateurs.

Laurent Casery et Ernst & Young co-Commissaires aux Comptes de la Société régulièrement convoqués, sont absents et excusés/ présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent plus du cinquième des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée les documents suivants :

- les copies des lettres de convocations adressées aux actionnaires et aux Commissaires aux Comptes,
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'Assemblée ;

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- le rapport de gestion établi par le Directoire,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- les rapports des Commissaires aux Comptes ;
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- la liste des conventions visées à l'article L 227-11 du Code de commerce ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance, les rapports des Commissaires aux Comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Président et le Directoire sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci durant l'exercice écoulé ; lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance. Approbation de ces rapports et des comptes afférents audit exercice.
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions de l'article L. 225-38 du Code de commerce. Approbation dudit rapport.
- Affectation du résultat.
- Nomination d'un nouveau co-commissaire titulaire et suppléant aux cotés de KPMG,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil de Surveillance. Puis, il fait donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes et du Directoire.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2013, approuve lesdits rapports ainsi que les comptes afférents audit exercice tels qu'ils sont présentés, faisant ressortir perte de <7.059.751,66 > euros.

Nous vous demandons de prendre acte du fait qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges non déductibles fiscalement (au titre de l'article 39-4 du CGI), engagées au cours de l'exercice écoulé.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L 225-38 du Code de commerce, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à de <7.059.751,66 > euros au poste « Report à Nouveau » lequel s'élèvera post affectation à <11 729 989,11> euros.

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres s'élèverait à 90.915.66,90 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

## **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale:

- prend acte que le mandat d'un des commissaires aux comptes titulaire et suppléant (Monsieur Laurent Casery et Madame Chantal Eclou) arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée,
- décide de ne pas renouveler leur mandat,
- décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire Price WaterhouseCoopers Audit SA, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly sur Seine cedex et de co-commissaire aux comptes suppléant Jean-Baptiste Deschryver, 63 rue de Villiers,

92208 Neuilly sur Seine cedex, pour une durée de 6 exercices venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président  
Marc Ladreit de Lacharrière



Le Secrétaire  
Véronique Morali

